



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

SENIORS

SAISON 2017/2018 – ACCESSIONS - RETROGRADATIONS

La Commission établit la liste provisoire des clubs pouvant évoluer dans les différents championnats Départementaux.

Ces listes sont établies :

- Sous réserve des dossiers en cours
- Sous réserve d'engagement

Par ailleurs, ces listes restent soumises à l'approbation du Comité de Direction du District

Trois descentes de R3 (**voir PV LBFC statut et règlement du 14.06.2018**)

D 1

Rétrogradations de R3 : SELONGEY 3 /QUETIGNY 3 / DIJON ULFE.

Accessions en R3 (le premier de D1)

CHENOVE 1

Accessions de D2 en D1 (le premier de chaque groupe)

Groupe A: FONTAINE LES DIJON 2

Groupe B : FCCL 1

Sont Maintenus : UCCF – AISEREY IZEURE – DAIX – CHASSAGNE MONTRACHET – POUILLY EN AUXOIS – DIJON ASPTT 2 – SAULON/CORCELLES.

D 2

Rétrogradations de D1 (les 4 derniers du groupe)

- IS/TILLE 2 – VAL DE NORGE FC - NEUILLY LES DIJON - GRESILLES FC

Accessions de D3 en D2 (le premier de chaque groupe)

Groupe A : MFV 2

Groupe B : MANLAY 1

Groupe C : MARSANNAY 2

Groupe D : ST JEAN DE LOSNE 2

Sont maintenus : AUXONNE 2 - CHEVIGNY ST SR 2 - ST REMY 1 - FAUVERNEY 2 - TILLES FC – OUGES – GEVREY – LONGVIC 2 – CHENOVE 2 – ST APO 3 – ESVO – EF VILLAGES – LACANCHE – USCD 2 – ASFO - ECHENON.

D 3

Rétrogradations de D2 (les 3 derniers de chaque groupe)

Groupe A : REMILLY – MAREY – UCCF 2.

Groupe B : BEAUNE 2 – BRAZEY – TALANT .

Accessions de D4 (niveau haut) en D3 (les deux premiers de chaque groupe)

Groupe A : ST APOLLINAIRE 4 – ST EUPHRONE

Groupe B : CHENOVE 3 – AS POUSSOTS

Groupe C : FCCL 2 – MPL 2

Groupe D : ENT ETEVAUX - BESSEY

Accède en tant que meilleur 3^{ième} PERRIGNY /DIJON (coeff 2) pour remplacer REMILLY 2 (REMILLY 1 étant relégué en D3)

Sont maintenus : CHEVIGNY ST SR 3 - FC SOMBERNON GISSEY - TIL CHATEL - EF VILLAGES 2 - VITTEAUX 1 - DIJON DINAMO - ST REMY 2 - THURY - HAUTES COTES - FAUVERNEY 3 – CHASSAGNE MONTRACHET 2 – MEURSAULT 2 - VINGEANNE FC - TART VARANGES – SENNECEY LES DIJON – CHAMESSON – SAULON CORCELLES 2 – POUILLY EN AUXOIS 2 – UFCO – IS SUR TILLE 3 – FENAY – FCAB – USSE 2 - PLOMBIERES 2 – LONGVIC 3 – USCD 3 – DAIX 2 – GENLIS 2 – TILLENAY – SPARTAK BRESSEY – ASDDOM – FC LONGEAULT CHAMPDOTRE – TILLE FC 2 .

D 4

Rétrogradations de D3 (les 2 derniers de chaque groupe et les 2 moins bon 10^{ième})

Groupe A : CREPAND (10^{ième} coeff 1) – TOUILLON – VAL DE NORGE FC 2

Groupe B : BLIGNY - MAGNIEN

Groupe C : NEUILLY 2 (10^{ième} coeff 1) – ECHENON 2 – AHUY

Groupe D : MERCEUIL – GRESILLES FC 2

Plus REMILLY 2 (REMILLY 1 relégué en D3)

Sont maintenus : Les clubs non promus en D3

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Secrétaire de séance : P.FAORO